

Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2018

Luxembourg, le 18 novembre 2019

En date du 18 novembre 2019, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2018. Le contrôle des comptes de l'Etat par la Cour des comptes s'effectue sur une base annuelle.

Suivant l'article 10, paragraphe (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat « porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget. »

Le rapport général portant sur l'exercice 2018 comporte notamment les trois volets suivants :

- une analyse du résultat de l'exercice budgétaire 2018 selon la législation nationale ;
- une analyse des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2018 ;
- une analyse des dépenses et des recettes de l'exercice 2018 d'après les règles et concepts du système européen des comptes (SEC 2010) et en prenant notamment en considération la situation financière de l'administration publique et la dette publique consolidée de l'administration publique.

A relever que, par rapport au budget voté de l'Etat de l'exercice 2018, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2018 se résument comme suit :

	Budget définitif 2018	Compte général 2018	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	13.981.052.042,00	15.076.312.932,70	1.095.260.890,70	7,83%
- en capital	83.494.200,00	752.738.193,71	669.243.993,71	801,55%
Total recettes (1)	14.064.546.242,00	15.829.051.126,41	1.764.504.884,41	12,55%
Dépenses				
- courantes	13.396.173.610,00	13.555.394.893,22	159.221.283,22	1,19%
- en capital	1.635.288.255,00	2.698.707.380,97	1.063.419.125,97	65,03%
Total dépenses (2)	15.031.461.865,00	16.254.102.274,19	1.222.640.409,19	8,13%
Excédent de dépenses (2) - (1)	966.915.623,00	425.051.147,78	-541.864.475,22	

Source chiffres : budget de l'Etat 2018, compte général 2018, tableau : Cour des comptes

Le compte général de l'exercice 2018 affiche un excédent de dépenses de 425,05 millions d'euros, alors que le budget définitif a tablé sur un excédent de dépenses de 966,92 millions d'euros. Il s'agit d'une différence de 541,86 millions d'euros. Ces chiffres tiennent compte de la comptabilisation des produits et des remboursements d'emprunts qui n'étaient pas prévus au budget définitif de l'exercice 2018.

Côté recettes, le compte général pour l'exercice 2018 comprend des recettes courantes de 15.076.312.932,70 euros et des recettes en capital de 752.738.193,71 euros, soit un total de 15.829.051.126,41 euros. Les recettes totales effectives dépassent les prévisions du budget voté de 1.764.504.884,41 euros, ce qui représente un écart de 12,55%.

Côté dépenses, le compte général pour l'exercice 2018 fait état de dépenses courantes de 13.555.394.893,22 euros et de dépenses en capital de 2.698.707.380,97 euros, soit au total 16.254.102.274,19 euros. Les dépenses totales effectives dépassent les prévisions du budget voté de 8,13%.

Le rapport général de la Cour est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : www.cour-des-comptes.lu.

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir :

Marc Gengler, Président

Patrick Graffé, Vice-président

Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :

Marc Gengler, Président

Tél. : 47 44 56 – 251

marc.gengler@cc.etat.lu